



## **BOYCOTT DES FORMATIONS AUX NOUVEAUX PROGRAMMES SUR LES MERCREDIS APRES-MIDI.**

Les formations aux nouveaux programmes de collège débutent.

Les journées prévisionnelles de ces formations intègrent un mercredi après-midi en Mathématiques et en Histoire-Géographie ainsi que deux mercredis après-midi pour nos heureux chanceux collègues de SVT.

Le SNALC rappelle que toute formation obligatoire ne peut l'être que sur le temps de service des personnels (Décret n°2007-1470). En conséquence, le SNALC conseille de ne pas assister aux formations les mercredis après-midi (Voir tableau ci-dessous).

<b>Quand a lieu la formation ?</b>	<b>Caractère obligatoire ou non</b>	<b>Conduite à adopter</b>
Sur tout ou partie de mes heures de cours.	Formation obligatoire. Ne pas s'y rendre = une journée de grève.	S'y rendre. Expliquer son opposition à la réforme. Convaincre les collègues. Démontrer les choses fausses qui pourraient être dites grâce aux documents du SNALC.
Sur une demi-journée/journée où je n'ai pas cours, mais où mes collègues ont cours (ex : jeudi matin).	Techniquement non obligatoire, mais difficile à refuser. Ne pas s'y rendre = 1 journée de grève.	Demander un ordre de mission du rectorat. En formation, adopter la même conduite que ci-dessus.
Sur un mercredi après-midi/un samedi.	Non obligatoire, sauf si sur l'une des deux demi-journées banalisées au niveau académique <sup>2</sup> .	Demander un ordre de mission du rectorat, en précisant qu'il vous servira à porter plainte avec l'aide du SNALC. Si et seulement si l'ordre vous est remis, s'y rendre (sinon vous êtes en faute). Informer alors les collègues que cette formation n'est pas obligatoire, et les inviter à porter plainte avec l'aide du SNALC.
Sur une période de congés scolaires.	Non obligatoire.	Refuser de s'y rendre.

**Signer la fiche de présence le matin et en fin de matinée lire collectivement une déclaration.**

### **Déclaration :**

*Le SNALC, accompagné d'une très grande majorité d'organisations syndicales représentatives des personnels et regroupées en intersyndicale, lutte depuis un an bientôt pour obtenir l'abrogation de la réforme des collèges.*

*Après avoir exprimé notre désapprobation, notre mécontentement et notre colère contre cette réforme lors de plusieurs jours de grève, après avoir boycotté les surveillances et les corrections des épreuves de brevet, après une marche citoyenne le samedi 10 octobre à Paris, après avoir démissionné massivement des conseils pédagogiques pour refuser légalement de participer aux formations à la réforme, notre détermination et notre opposition restent toujours aussi vaillantes.*

*Une partie de la formation sur les nouveaux programmes a été mise en place en mathématiques, en SVT ainsi qu'en Histoire Géographie sur un temps qui n'est pas celui de notre service : le mercredi après-midi. Or toute formation obligatoire, à laquelle nous ne nous sommes pas inscrits de façon volontaire, ne peut nous être imposée en dehors de notre temps de service (Décret n°2007-1470). La partie règlementairement obligatoire de cette formation aux nouveaux programmes est donc à présent terminée en cette fin de matinée\*/en ce début d'après-midi\*. Avant de partir, il ne nous reste plus qu'à vous remercier pour cette « invitation » et vous demander d'avertir les services compétents du rectorat qu'ils devront faire face à des dépôts de plainte en cas de sanction contre tous ceux qui vont à présent vous dire au revoir.*

\*Choisir la fin de la phrase selon le moment de lecture de la déclaration.